



Litige edf contre commerçant. litige de facturation.

Par Visiteur

Sur combien d'années edf peut redresser pour un litige de facturation
en sachant qu'il s'agit un litige entre commerçant (edf étant lui-meme un commerçant)
on m'a dit que cela était de 2 ans

Par Visiteur

Cher monsieur,

sur combien d'années edf peut redresser pour un litige de facturation
en sachant qu'il s'agit un litige entre commerçant (edf étant lui-meme un commerçant)
on m'a dit que cela était de 2 ans

Non, malheureusement, c'est bien une prescription de 5 ans conformément à l'article L110-4 du Code de commerce.

Très cordialement.